République Française

COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

COMPTE RENDU

chamonix
MONT BLANC

Nombre de conseillers

En exercice :29
Présents : 22
Représentés:7
Absents : 0

Le Jeudi 18 Novembre 2021, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez de Chaussée, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER,**

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Karine MIEUSSET, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI (en visio-conférence), M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, M. Olivier NAU (en visio-conférence), Mme Françoise TRAPPIER, Mme Isabelle COLLE (en visio-conférence), M. Denis DUCROZ, M. Vincent ORGEOLET

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Elisabeth ALVARINAS donne pouvoir à Mme Charlotte DEMARCHI, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Claude JACOT, Mme Marie Noëlle FLEURY donne pouvoir à M. Bernard OLLIER, M. Hervé VILLARD donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Juliette MARTINEZ donne pouvoir à Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Yvonick PLAUD donne pouvoir à M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Aurèlie BEAUFOUR donne pouvoir à Mme Karine MIEUSSET

Secrétaire de séance : Mme Léa DEVOUASSOUX

Communications du Maire

Madame Aurore Termoz fait part du succès du centre éphémère de vaccination qui accueillera près de 800 personnes, ce qui marque un vrai besoin, elle souligne le dévouement et l'efficacité du personnel en charge de ce centre, les félicite, et complète en remarquant l'efficacité du système d'inscription par téléphone, personnalisé.

M. Éric Fournier fait part de l'avis favorable de l'Inspecteur Général des Sites, la personne se charge de donner l'avis à la ministre pour le projet de la reconstruction du téléphérique des Grands-Montets et rappelle les démarches diligentées pour ce dossier, les contacts avec la DREAL, l'inspecteur des sites, l'engagement de ne pas augmenter la fréquentation du téléphérique. Il rappelle les échanges avec la Compagnie du Mont-Blanc. De nombreuses questions s'étaient posées sur ce projet, était-on en phase avec l'enneigement, la période climatique par rapport à la sécurité par exemple... L'interrogation portait également sur la fréquentation, point important. Plusieurs visites de l'IGS ont été faites avec l'opérateur et la DREAL. L'avis est positif pour la reconstruction du site, en citant quelques extraits du rapport.

Quelques préconisations ont été faites sur quelques aspects du projet, notamment :

« Les grandes orientations présentées par la mairie de Chamonix et la Compagnie du Mont-Blanc telles qu'elles sont résumées ici sont compatibles avec ces principes et avec les recommandations de la CSSPP en 2012. Elles ne constituent pas encore un projet détaillé, même si le travail réalisé à ce stade permet de se faire une idée assez précise du résultat final.
Il est vivement conseillé au porteur de projet de poursuivre des échanges réguliers et approfondis avec l'inspecteur des sites de la DREAL et l'architecte des bâtiments de France afin de s'assurer que le projet détaillé qui sera in fine soumis à autorisation spéciale ministérielle reste compatible dans toutes ses composantes (techniques, architecturales, esthétique, etc.) avec sa présence en site classé. Je recommande notamment que les autorisations à venir pour mener à bien le projet dans sa partie sommitale s'attachent à garantir la limitation des débits au niveau actuel, le cas échéant avec des valeurs plus faibles hors saison de ski, et l'absence de toute fonction autre que celles nécessaires à la gestion des équipements et à la sécurisation du domaine.
Il conviendra également de s'assurer que l'effacement des scories disgracieuses (escaliers, plateforme, ouvrages bétonnés devenus inutiles, etc.) ou inopportunes (panneau lumineux en gare intermédiaire, etc.) soit effectif. Une attention particulière sera également à porter aux déblais en partie sommitale, ceux-ci apparaissant très supérieurs aux possibilités de remblais sur place. La question de l'alimentation électrique de la gare sommitale devra également être précisée afin d'en limiter l'impact (enfouissement chaque fois que possible ou à défaut gaine fixée au sol - le long de l'arrête des Rachasses notamment - de couleur similaire à celle du sol, tracé le plus discret possible, couleur neutre, effort particulier d'enfouissement et d'intégration sur les derniers mètres visibles depuis les passerelles...). S'il peut être possible de profiter de la vue spectaculaire qui s'offre depuis le sommet afin de bénéficier d'une expérience sensible du paysage, ce qui sied parfaitement à un site classé, il conviendra que les visiteurs empruntent le même équipement (escalier, passerelle), qui devra rester discret et rustique, que celui utilisé par les pisteurs. Il est important de souligner qu'en tout état de cause, cela ne doit pas constituer, sauf à la marge, un objectif en soi de la montée "aux Grands". Comme cela a été dit précédemment, le véritable voyage, la véritable aventure ne se terminent pas au sommet du futur 3S, ils y commencent ».

M. le Maire remercie tous les protagonistes, les services, élus et partenaires et souligne la rapidité du processus. L'avis sera transmis à la ministre de l'Environnement qui devra prendre la décision. Le feu vert de l'IGS était un préalable indispensable. On aura l'occasion de revenir plus en détail sur ce dossier, mais il rappelle l'esprit qui sera retenu, pas de dénaturation, conserver l'esprit montagne, le maintien de la qualité du site d'exception de ce site classé.
M. le Maire rappelle aussi que le cabinet Peter est missionné pour, qu'au-delà de l'infrastructure de remontées elle-même, l'aspect et l'intégration dans le village, la circulation, soient bien intégrés dans l'existant. Une étude d'aménagement est en cours de réalisation, le conseil sera saisi le moment venu.

M. le Maire évoque ensuite le nouveau classement de Chamonix en zone B1 pour la réalisation de logements sociaux, promis par le Premier Ministre lors de sa récente venue en Haute-Savoie. Il rappelle les différents classements, A, B et C, et la pression foncière que génèrent ces classements. Il rappelle les démarches qui avaient été entreprises pour que le classement soit amélioré, de B2 à B1. Il s'agit d'une démarche encore à poursuivre, la commune espère obtenir le classement en zone A, ce qui permettrait une facilitation de l'accès à la propriété, pour 70 % de la population. M. le Maire évoque les évolutions législatives et réglementaires pour les zones touristiques littorales et montagnardes. Il remercie Madame Emmanuelle Wargon, Ministre en charge du dossier, qui a dû négocier avec Bercy.

Madame Aurore Termoz appelle aussi à une évaluation supérieure, le passage en A, mais souligne les efforts déployés par le Maire de Chamonix Éric FOURNIER, pour porter la parole de Chamonix à Paris. Il s'agit d'une reconnaissance en matière de pression foncière, il faut encore poursuivre mais c'est déjà une facilitation de l'accès à la propriété pour les cadres intermédiaires qui ne peuvent recourir au secteur privé. Elle cite des mesures facilitatrices, et notamment la réduction du taux de TVA à 10 % sur certains projets de construction immobilière.

M. Éric Fournier évoque sa rencontre avec le ministre des Transports et le sujet de la ZFE (Zone à Faible Emission), une réunion de la communauté de communes, consacrée à ce sujet sera organisée. Le financement a été abordé. Il a évoqué avec le ministre le sujet des deux lignes ferroviaires, le renouvellement du matériel, les investissements sur les secteurs encore à rénover (rails, voie, ballast) de la Joux, les Houches/Chamonix, la modernisation la Roche/Saint-Gervais-Le Fayet, axe principal de l'accès à la vallée. Des réunions publiques sont actuellement organisées sous la conduite de la SNCF. Il détaille les évolutions qui seront proposées avec un nombre plus important de trains en circulation. Il rappelle les financements obtenus de la Région et du Département, qui permettront d'améliorer les dessertes depuis Bellegarde et Genève, qui présentent un intérêt pour notre secteur, pour faire venir plus facilement ce public en transport collectif. Une motion sera proposée au conseil du 3 décembre. Enfin, a été également évoqué lors de cette rencontre le sujet des trains de nuit, en collaboration avec le Maire de Saint-Gervais, une dizaine de lignes sont en cours de reprogrammation.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 16 Juillet et 19 Août 2021

M. Vincent Orgeolet émet une remarque sur le Conseil Municipal du 19 Août 2021. Il souhaite que le nombre de décès de 120 annuels figure au compte-rendu. Cela sera précisé au présent CR.

Compte-rendu du 16 Juillet : 2 abstentions : MM. François-Xavier Laffin et Denis Ducroz (absents lors de ces séances).

Compte-rendu du 19 Août : approuvé à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

. **Adoption tarifs publics 2022**

M. Éric Fournier rappelle qu'il a été souhaité, à quelques exceptions près, de maintenir les tarifs à l'identique de ceux votés les années précédentes, compte tenu du contexte. Il note quelques changements en matière de stationnement et donne la parole à M. Philippe Charlot-Florentin.
M. Philippe Charlot-Florentin énonce les propositions faites pour les parkings. Il fait part de quelques chiffres, le nombre de places, la fréquentation annuelle, les tarifs, les 7 500 cartes ViaCham et compare avec les stations et villes voisines. Il évoque les travaux du Grépon et sa prochaine finition pour améliorer sa visibilité et ses possibilités d'utilisation. Il cite les principaux tarifs et détaille par structure. Les hausses sont destinées à améliorer la cohérence entre les sites de stationnement. Il rappelle que pour certains tarifs, il n'y avait pas eu de hausse depuis 2019.

M. François-Xavier Laffin émet des réserves sur l'importance du nombre de tarifs. Il regrette la démarche de la lettre de cadrage, qui fixe une uniformité et qui empêche de réfléchir à l'éventuel ajustement, en fonction du coût de revient, de la fréquentation, construire des tarifs réfléchis, sociaux. Ces tarifs pourraient évoluer à la hausse, à la baisse ou être stables, sin une analyse fine était faite.

M. Éric Fournier indique à M. François-Xavier Laffin qu'il lui appartient d'être contre des tarifs qui n'augmentent pas.

Contre : M. François-Xavier Laffin.
Abstentions : Mmes Isabelle Matillat, Isabelle Colle, MM. Olivier Nau, Vincent Orgeolet.

. **Adoption tarifs salles communales 2022-2023**

Madame Michèle Rabbiosi justifie la hausse par l'évolution des produits proposés.

Contre : M. François-Xavier Laffin.
Abstentions : Mmes Isabelle Matillat, Isabelle Colle, MM. Olivier Nau, Vincent Orgeolet.

. **Homologation Tarifs Billetterie et Mont-Blanc Multipass 2022 Compagnie du Mont-Blanc**

Monsieur Jean-Michel Couvert et Madame Charlotte Démarchi quittent la salle.

M. Éric Fournier présente la délibération.

Il précise que les tarifs sont ceux du MultiPass, produit estival, et pas ceux des remontées. Ces tarifs ne sont pas ceux qu'aurait permis l'application de la formule. L'évolution moyenne est de 2,49 %, avec des écarts selon les sites. Il détaille ces tarifs pour certains plus adaptés à certaines pratiques, les alpinistes et les randonneurs par exemple, avec une tarification plus attractive, le public n'utilisant pas toutes les installations, la collectivité l'avait demandé à la CMB.

M. Denis Ducroz interroge sur la manière dont la Compagnie du Mont-Blanc calcule ses tarifs. Ainsi, il ne comprend pas la hausse de 3 % pour l'Aiguille du Midi, produit phare de Chamonix, c'est pour ce site que les gens viennent, avec déjà un tarif élevé, 69 au lieu de 67€ pour un aller-retour, c'est beaucoup. Cette hausse ne pourrait-elle pas être inférieure à celle des autres sites, qui pourraient eux augmenter davantage et compenser ?

M. Eric Fournier répond que lors de la séance au cours de laquelle est présenté le rapport de la Compagnie du Mont-Blanc, il est évoqué les tarifs. Il rappelle qu'une formule d'évolution existe avec des critères salariaux, énergétiques, notamment. L'application de la convention collective conduit à des hausses salariales, ces deux items entraînent des hausses importantes dans les formules. La commune a un droit de regard sur la formule, cela génère des discussions entre elle et la Compagnie du Mont-Blanc. Un débat peut être initié sur les tarifs intermédiaires, les tarifs de groupe, les opérateurs ... La commune doit pouvoir être associée, ces tarifs représentent une part élevée du chiffre d'affaires. Il conviendrait de regarder aussi les modularités financières, qui permettent d'adapter selon la saison, la fréquentation... Le partenariat sera accru entre la Compagnie du Mont-Blanc et la ville pour les tarifs qui ne sont pas adoptés en Conseil Municipal. Il y a bien un encadrement tarifaire, pour des tarifs de base, mais à l'avenir, il faudra présenter tous les tarifs dans leur ensemble, sans qu'ils soient à adopter, mais pour que chacun puisse connaitre les différentes possibilités selon les catégories.

M. Denis Ducroz regrette que les tarifs communaux n'augmentent pas alors que ceux de la Compagnie du Mont-Blanc augmentent.

M. Eric Fournier comprend les hausses liées aux efforts d'amélioration des produits mais il faudra se faire expliquer certains autres tarifs. Un contrôleur de gestion de la commune suit les différentes évolutions, les différents tarifs, ceux qui sont affichés de façon faciale, et les autres.
M. Patrick Devouassoux abonde dans ce sens, les tarifs faciaux risquent de ne s'appliquer qu'aux chamoniards, qui s'y prennent au dernier moment. Il s'interroge aussi sur l'existence d'un tarif seulement descente, au Montenvers par exemple.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Charlotte Démarchi, Elisabeth Alvarinas, MM. Yvonick Plaud, Jean-Michel Couvert.
Contre : Denis Ducroz.
Abstention : Mmes Isabelle Matillat, Françoise Trappier, Isabelle Colle, MM. François-Xavier Laffin, Olivier Nau, Vincent Orgeolet.

. **Haute-Savoie Habitat - Réaménagement de deux prêts contractés auprès de la Banque des Territoires dont la commune de Chamonix est initialement garante**

Madame Aurore Termoz quitte la salle.

Madame Charlotte Démarchi présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Aurore Termoz.

. **Dispositif abandon définitif des loyers par les collectivités au titre du mois de novembre 2020 des entreprises locataires**

Madame Léa Devouassoux quitte la salle.

M. Eric Fournier présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Madame Léa Devouassoux.

. **Délibération générale concernant le remboursement des frais de déplacement des élus et notification de remboursement pour mandat spécial**

M. Jonathan Chihi-Ravanel présente la délibération.

M. François-Xavier Laffin regrette ces délibérations soient votées à postériori. Il préfèrerait que cela soit anticipé.

M. Eric Fournier regrette les propos suspicieux de M. François-Xavier Laffin. Il souligne que cette délibération est très précise, plus précise que dans d'autres collectivités et qu'elle a le mérite de la clarté. Certaines choses ne peuvent être anticipées, on devra régulariser, quand on reçoit une invitation, il faut s'y rendre rapidement, sans avoir le choix. Il cite les montants remboursés depuis 5 ans, entre 2017 et 2021 qui sont loin d'être excessifs : 2017, année spéciale avec des réceptions et des déplacements, 9 920 €, 2018, 1 606 €, 2019, 966 €, 2020, 1 662 € et en 2021 à ce jour 2288 €. Il incite à la comparaison et souligne la modicité des sommes engagées.
Madame Aurore Termoz prend la présidence, M. Eric Fournier quitte la salle. Madame Termoz souligne qu'il s'agit de la réalité du travail, sur le terrain aussi, quotidien, et fait remarquer l'importance de nombre de déplacements qui sont effectués sans remboursement, les déplacements sur la commune et ailleurs sur le territoire.

Ne prennent pas part au vote : Mme Michèle Rabbiosi, MM. Éric Fournier, Madame Marie-Noëlle Fleury, Juliette Martinez et Elodie Bavuz.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. **Information au Conseil Municipal d'une décision du Maire - Demande de subvention DSIL Place du Mont-Blanc**

M. Patrick Devouassoux présente le texte d'information.

M. Éric Fournier apporte des précisions à M. François-Xavier Laffin sur les propos qu'il a tenu lors de la dernière séance et dans la presse sur la solidité de notre espace culturel, en mettant l'accent sur l'incompétence des services, des élus. Monsieur Éric Fournier présente le rapport complet qu'il a obtenu des architectes et bureaux de contrôle sur le sujet et qui démontre la solidité de l'édifice. Il le tient à disposition de M. Laffin, à qui il le fera remettre.

ADMINISTRATION GENERALE

. Ouvertures dominicales - Année 2022

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

. Convention de délégation de service public du chalet-buvette du Rocher des Mottets –Avenant n° 2 portant prolongation de la convention pour une période de 6 mois

M. Claude Jacot présente le projet de délibération.

Madame Isabelle Matillat demande si cela s'applique à n'importe quelle délégation de service public.

M. Eric Fournier répond que cela dépend des conditions et des saisons, des raisons pour lesquelles il est important de prolonger. Il ajoute qu'il y a un plafond de chiffre d'affaires et qu'on ne pourrait augmenter de façon indéterminée, notamment en fonction de la durée initiale, cela doit être proportionnel.

M. Claude Jacot précise que cela aussi a permis en ce cas d'adapter par rapport à la date et à la nature de l'activité.

M. Vincent Orgeolet s'était interrogé sur les justifications juridiques mais la réponse apportée le satisfait. Il craignait un précédent.

M. Eric Fournier rappelle que d'autres cas se sont présentés et que cela est toujours présenté à l'assemblée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

. Ajustement du tableau des effectifs

M. Denis Ducroz s'interroge sur la nécessité de créer un poste de Directeur Adjoint des Services, il s'ajoute à des compétences déjà existantes à la commune et à la communauté de communes, que fera-t'il ? Pourquoi embaucher ?

Madame Karine Mieusset précise qu'il s'agit d'un recrutement externe via un cabinet.

M. Éric Fournier précise qu'il convient d'anticiper les départs d'une part, et d'autre part, la commune a acquis beaucoup de compétences, exerce beaucoup de services, tâches qu'elle n'avait pas avant. Les services de l'Etat n'assument plus les mêmes fonctions qu'auparavant, il faut se substituer. La commune et la communauté de communes ont la chance d'avoir des services structurés pour répondre à tous les appels à projets, les aides à l'investissement. Il existe beaucoup de dispositifs, mais il faut l'ingénierie pour y répondre. Les collectivités ont dû recruter pour l'économie circulaire, les espaces naturels sensibles ... On a besoin de renouveler les cadres, les nouveaux ayant besoin de connaître la commune avant de prendre leurs fonctions. On peut être fiers d'avoir nos structures, avec une masse salariale pas si élevée, il faut justement contribuer à aider les recrutements. On a du mal à obtenir de l'Etat des reconnaissances pour la vie chère, le logement, il faut aider au recrutement.

Madame Trappier regrette de ne pas avoir eu en amont les informations qui auraient permis de connaitre les raisons de cette embauche.

M. Denis Ducroz s'interroge sur le lien entre la communauté de communes, la motivation de la fonction de « relation avec la communauté de communes ».

M. Éric Fournier précise que la commune a déjà connu un Directeur Adjoint des Services, jusqu'en 2016, poste qui avait été abandonné.

Dans nos communes touristiques, on doit avoir plus de cadres que dans des communes de même strate. Il faut conserver des services d'ingénierie dans nos collectivités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. **Recrutement de vacataires**

Madame Karine Mieusset présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

Servitude de passage d'un réseau électrique souterrain - Place du Tour

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

. **Constitutions de servitudes de passage avec Monsieur Vincent COUTTET – Le Lavancher – Complément à la délibération du 28 mai 2021**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

. **Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale C n° 2473 au profit de la propriété ROBERTSON – Les Tines**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

. **Acquisition de la parcelle appartenant à l'indivision PAYENNEVILLE – Chemin du Vieux Four**

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération qui est adopté à l'unanimité.

. **Information au Conseil Municipal des décisions de non-préemption du 10 septembre 2021 au 26 octobre 2021 inclus**

Monsieur Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption du 10 Septembre au 26 Octobre 2021.

. **Information au Conseil Municipal des décisions de non-préemption fonds de commerce du 10 septembre 2021 au 26 octobre 2021 inclus**

Monsieur Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des décisions de non-préemption des fonds de commerce du 10 Septembre au 26 Octobre 2021.

. **Information au Conseil Municipal des signatures des baux et conventions**

Monsieur Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

La séance est levée à 20 H 05

La secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHAMONIX-MT-BLANC (Hte-Savoie)

Léa Devouassoux.